

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

-en exercice : 11 - présents : 9 - absente excusée : 1
- absente : 1 - votants : 9 -pour : 0 -contre: 9
- abstention: /

L'an deux mil vingt-deux, le 20 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 septembre 2022, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BRIENT, Maire.

Présents: Mrs BRIENT, BAUDAT, DEPONT, BONNET, Mr GUIMBAUD, Mme LEMORT, Mrs MOREAU, SALMON et SOMMIER

Absente excusée: Mme DEBRAIS.

Absente : Mme BONNISSEAU.

Mr SOMMIER a été désigné secrétaire de séance.

Délibération N° 2022-09-06.

Objet: - Avis sur le projet de parc éolien « Eoliennes des Cerises » sur la commune de FONTENAY.

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux d'un projet éolien présenté par la Société « Eoliennes des Cerises » sur la commune de FONTENAY.

Une enquête publique est ouverte à la Mairie de FONTENAY du lundi 12 septembre 2022 à 9 h 00 au vendredi 14 octobre 2022 à 12 h 00.

Conformément à l'article R.131-38 du Code de l'Environnement, le Conseil municipal de notre commune est invité à formuler son avis sur ce projet situé dans un périmètre de 6 kilomètres.

Monsieur le Maire présente les éléments du dossier de demande d'autorisation environnementale et d'autres documents tenus à la disposition des Conseillers municipaux.

Le projet sera constitué de 7 éoliennes, toutes situées sur la commune de FONTENAY, trois d'entre elles auront une hauteur en bout de pale de 189 m avec une hauteur de mât de 104,3 m, pour les quatre autres éoliennes, elles auront une hauteur en bout de pale de 179,6 m avec une hauteur de mât de 101,5 m pour une puissance totale installée de l'ordre de 40 MW.

Le tracé du câble reliant le poste de livraison au poste source empruntera les accotements des routes et des chemins publics et évitera les zones écologiquement Sensibles, le gestionnaire du réseau public de distribution étant occupant de droit du domaine public. Le raccordement envisagé sur le poste source de Levroux est situé à moins de 15 km du projet.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose de passer au vote. Il est décidé à l'unanimité des présents de procéder à un vote à main levée.

La question posée est la suivante :

- Etes-vous favorable au projet d'implantation du parc éolien « Eoliennes des Cerises » sur la commune de FONTENAY ?

Résultat du vote :

- Pour : 0
- Contre : 9
- Abstention : 0

Le Conseil municipal émet donc un avis défavorable sur le projet Eolien « Eoliennes des Cerises » sur la commune de FONTENAY.

Certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication le
Le Maire,
Michel BRIENT

Pour copie conforme,
A BOUGES LE CHÂTEAU, le 21 septembre 2022.
Le Maire,
Michel BRIENT.

Le Secrétaire,
Maxime SOMMIER.

